

Restituer son patrimoine à l'Afrique ?

Le discours d'Emmanuel Macron à Ouagadougou, le 28 novembre, ébranle les musées et le milieu des collectionneurs

ARTS

Le 28 novembre, à Ouagadougou, au Burkina Faso, Emmanuel Macron a abordé le sujet qui fait entrer en transes conservateurs, amateurs, marchands et juristes : celui de la restitution par la France à des pays africains d'œuvres (statues, masques, signes de pouvoir...) qui y ont été collectées aux XIX^e et XX^e siècles, durant la période coloniale. « *Je ne peux pas accepter*, a déclaré le président de la République, *qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France.* » Evoquant à demi-mot des « *explications historiques* », il a poursuivi : « *Le patrimoine africain ne peut pas être uniquement dans des collections privées et des musées européens. [Il] doit être mis en valeur à Paris, mais aussi à Dakar, à Lagos,*

à Cotonou, ce sera une de mes priorités. (...) Je veux que, d'ici cinq ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. »

Dire que c'est là un changement de doctrine officielle est une litote. Citer Cotonou, capitale du Bénin, ne peut être le fait du hasard. C'est en effet de ce pays qu'est venue la dernière en date des demandes de restitution. Le 26 août 2016, le président béninois Patrice Talon, élu quelques mois plus tôt, transmet au ministère des affaires étrangères français une demande concernant des œuvres que conserve le Musée du quai Branly-Jacques Chirac : les trônes des rois Ghézo, Glélé et Béhanzin, les statues anthropomorphes et symboliques les représentant ainsi que les regalia du roi Béhanzin. Ces objets ont été donnés à la France par le

général Alfred Dodds après la conquête militaire du Dahomey entre 1892 et 1894. Il s'agit donc d'un butin, pillé au palais royal d'Abomey. A la demande béninoise, le minis-

tre d'alors, Jean-Marc Ayrault, se borne à opposer une réponse juridique, le 12 décembre : « *Conformément à la législation en vigueur, [ces biens] sont soumis aux princi-*

pes d'inaliénabilité, d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité. En conséquence, leur restitution n'est pas possible. » Après le discours de Ouagadougou, un tel refus devrait être désormais impossible – ce qui doit conduire à une remise en question juridique de l'inaliénabilité des collections nationales.

Dire qu'il y a là de quoi ébranler le monde de l'art africain classique est une deuxième litote. Le discours mentionne « *collections privées* » et « *musées européens* » : le Quai Branly donc, mais aussi, logiquement, le British Museum à Londres, le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, en Belgique, les musées ethnographiques allemands ou suisses. Et tout autant, en restant logique, le Metropolitan Museum de New York et d'autres institutions américaines qui ont constitué leurs fonds en achetant des œuvres passées par les puissances coloniales.

Il n'a pas fallu longtemps pour qu'une épidémie d'interrogations angoissées et de pronostics catastrophés se répande, des sites spécialisés, tel *Artnet News*, s'emparant du discours présidentiel à peine avait-il été prononcé.

La boîte de Pandore

Du côté des maisons de ventes, le silence est soudain devenu la règle. Christie's se donne le temps de réfléchir à ce « *sujet très délicat* » et Sotheby's, tout en jugeant le débat « *passionnant* », refuse de s'y mêler. Du côté des galeries, même trouble, mais à voix haute. Le marchand bruxellois et historien de l'art africain Bernard de Grunne se dit « *perplexe et inquiet sur le sort des collections publiques et privées françaises* ». Comparant le discours prononcé à Ouagadougou à l'ouverture de la boîte de Pandore, il redoute les restitutions qui se-

ront demandées au Quai Branly, mais aussi à « *tous les autres musées de France* ».

D'autres se réfèrent à la même fable antique pour se demander avec effroi ce qu'il en sera quand la Grèce demandera une fois de plus au British Museum les marbres du Parthénon, la Turquie ceux du grand autel de Pergame au Pergamonmuseum de Berlin, et le couvent vénitien de San Giorgio Maggiore les *Noces de Cana*, de Véronèse, au Louvre. Mille autres exemples d'œuvres déplacées de force par pillages ou traités inégaux pourraient être évoqués pour en déduire que la proposition de M. Macron crée le chaos dans les musées.

Déduction pertinente ? Ce n'est pas l'avis du principal intéressé français, Stéphane Martin, qui préside aux destinées du Quai Branly depuis sa création. Pour lui, le point principal, qu'il convient d'affirmer avec une grande clarté, est la « *spécificité de la situation du patrimoine africain* ». Il la décrit ainsi : « *Quand nous consacrons une exposition aux arts anciens du Mexique, les pièces viennent du Mexique. Des Etats-Unis, ou d'Espagne ou d'ailleurs aussi, mais d'abord du Mexique. Quand nous consacrons une exposition aux arts anciens du Gabon, les pièces viennent de collections européennes ou américaines, mais rien ou presque ne vient de collections gabonaises ou africaines. Le patrimoine africain n'est plus en Afrique, et il est le seul dans cette situation.* » A situation particulière, traitement particulier.

Franco-béninois, le financier, homme politique et mécène Lionel Zinsou, fondateur d'un centre culturel à Cotonou et d'un musée à Ouidah, affirme la même spécificité. Des objets royaux d'Abomey réclamés par son pays, il constate qu'« *à la fois par leur signification et par leur élaboration artistique, ils renvoient au passé précolonial : à un temps où [le Bé-*

nin était] l'un des royaumes les plus sophistiqués de l'époque. Y revenir, c'est refermer la parenthèse de l'esclavage, de l'évangélisation, de tout ce système imposé par les puissances européennes ». La restitution est « *une question de dignité, après tant de traumas, de dénis et de silences* ».

Mais, en supposant que le principe de la spécificité africaine soit accepté et le droit adapté, comment restituer ? A qui ? Pour suggérer l'ampleur des difficultés, Bernard de Grunne prend pour exemple « *la célèbre statue hermaphrodite aux bras levés, datée du X^e siècle, qui fait partie des collections du Quai Branly – sa Victoire de Samothrace. Elle a été sculptée par des populations soninké originaires du sud de la Mauritanie, qui ont migré vers l'an 1000 au sud du Mali pour finalement s'installer dans l'est de la falaise de Bandiagara chez des populations pré-Dogon. Cette sculpture devrait être rendue à la Mauritanie, berceau des Soninké depuis plus de deux millénaires, ou au Mali ?* »

Pour dépasser de tels problèmes, insolubles tant qu'ils sont

posés en termes d'Etats et de nationalités, Stéphane Martin en appelle à la création d'« *une structure entièrement neuve, sur le modèle du Louvre Abu Dhabi, mais qui ne serait pas fondée sur la collaboration entre deux pays, plutôt entre plusieurs pays européens et plusieurs pays africains. Il faut que les institutions culturelles occidentales admettent que la géographie du monde culturel a changé et que, dans cette transformation, l'Afrique a une place à prendre, une place à la proportion de son développement* ».

Une action « modeste »

Il rejoint ainsi l'une des nécessités énoncées par Emmanuel Macron : « *Un partenariat scientifique et muséographique (...) pour qu'il y ait des conservateurs bien formés, pour qu'il y ait des engage-*

ments académiques et pour qu'il y ait des engagements d'Etat à Etat pour protéger ces œuvres d'art.» Lionel Zinsou imagine quant à lui « des prêts, des acquisitions en commun et des coopérations scientifiques ».

En attendant que ce processus s'engage, il est au moins un

marchand parisien qui l'observe avec plus de calme que ses confrères. De la restitution, Robert Vallois a fait l'un de ses objectifs. Le 1^{er} décembre 2015, il a pu célébrer l'ouverture du Petit Musée de la récade à Cotonou, donné à l'Etat béninois.

Les récades sont des insignes de

pouvoir, des sortes de sceptres ouvragés et savamment ornés qui étaient en usage dans le royaume du Dahomey. Il y en a désormais trente-cinq réunis à d'autres œuvres royales, dont des récades des rois Glélé et Béhanzin. Pour y parvenir, Robert Vallois et le Col-

lectif des antiquaires de Saint-Germain-des-Près ont financé le centre d'art où se trouve le musée. Cette action, dit-il, est « modeste », alors que le programme présidentiel sera « très compliqué » à mettre en œuvre. Sa conclusion : « Et maintenant, on fait quoi ? » ■

PHILIPPE DAGEN